



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-01-2026 /

Dossier complet le : 20-01-2026 /

N° d'enregistrement : 012175/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension et de rehabilitation de l'equipement "AB Sports, Piscine et Spa" de Criquetot l'Esneval (76)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LE HAVRE SEINE METROPOLE

Raison sociale

CU LE HAVRE SEINE METROPOLE

N° SIRET

20008495200015

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PHILIPPE

Prénom(s)

EDOUARD

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Inaugurée en 2003, la piscine de Criquetot-l'Esneval est la plus ancienne piscine de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (CU LHSM). Le projet consiste en l'extension et la réhabilitation complète de la piscine de Criquetot-l'Esneval. Des travaux de démolition sont prévus au niveau d'une partie du bâtiment existant avec notamment la démolition des revêtements et celle du pédiluve existant.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension/réhabilitation complète de la piscine de Criquetot-l'Esneval va permettre notamment : - de développer les espaces aquatiques pour les usagers à travers la création d'un nouveau bassin sportif ; - de mettre en valeur les espaces de la zone forme intégrant des vestiaires différents de la piscine dans une extension indépendante ; - d'augmenter la capacité du parking existant et d'aménager des solariums minéral et végétal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux vont consister en l'agrandissement du bâtiment existant, mais aussi: -La demolition d'une partie du bâtiment ; -La creation de batiments neufs ; -La remise a niveau obligatoire des équipements existants ; -La remise aux normes reglementaires du bâtiment ; -La reparation des dysfonctionnements techniques et du bâtiment ; -La reparation des vetustes techniques et du bâtiment ; -La mise a nu des terrains sous-jacents pour la creation de nouvelles voiries, pour la mise en place de reseaux divers et pour la construction des nouveaux aménagements du projet (creation d'une nouvelle halle integrant un espace fitness, creation d'un bassin de nage et d'activites) ; -La creation de 66 places de parking complementaire et d'une cour de services ; -La creation d'aménagements extérieurs avec abattage, dessouchage ou arrachage des vegetaux existants Ces travaux s'accompagneront de demolitions et de terrassements. Les travaux doivent debuter en aout 2026 pour une duree de 18 mois (fevrier 2028).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La mise en service du projet est prevu pour le premier trimestre 2028.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire - Permis de demolir - Dossier loi sur l'eau (declaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet : 16 330 m ² (1,6 ha) Nombre de places de parking crees : 66 places	(m ² , 16 330)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue de Mondeville

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue de Mondeville 76280 Criquetot-l'Esneval

Code postal : 76280 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°15'39"E Lat. : 49°38'32"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Criquetot-l'Esneval approuvé par délibération le 07/12/2017.
Zonage Uep (zone urbaine pouvant accueillir des constructions à vocation d'équipements)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La piscine ayant été mise en service en 2003, les études menées datent de plus de 20 ans et ne sont plus consultables. Le projet va venir dans tous les cas améliorer la prise en compte de l'environnement en pensant le projet sous le prisme de la sobriété énergétique, de la récupération des eaux pluviales et leur gestion, mais aussi avec la prise en compte de la biodiversité caennaise et du paysage du site (pour plus d'informations se reporter aux annexes complémentaires).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est localisé à environ 1,6 km au sud-est de la ZNIEFF de type 2 "La Vallée de l'Étretat" et à environ 2,4 km au sud-est de la ZNIEFF de type 1 "Le Bois du Petit Rougemare".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Criquetot-l'Esneval est concernée par le PPR inondation du Bassin versant de la Lezarde.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI du Bassin versant de la Lezarde a été approuvé le 06/05/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un ancien site industriel et activité de service est toutefois recensé à une dizaine de mètres au nord-ouest du projet. Il s'agit du site SSP3865057 Garage COLBOC situé route de Gonneville identifié comme un «Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)».
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le perimetre d'etude du projet est localise a environ 5,2 km au sud de la Zone Speciale de Conservation (ZSC) de la Directive Habitat "Reseau de cavites du nord-ouest de la Seine-Maritime" (FR2302001) et a 5,5 km a l'est de la ZSC "Littoral Cauchois" (FR2300139).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les demolitions vont engendrer des excedents de materiaux. Les deblais du projet pourront etre reutilises en remblais (fonds de forme de voiries, espaces verts, batiments). Les deblais necessaires a la realisation des remblais seront stockes ou mis en remblais simultanement. Les volumes excedentaires de deblais seront evacues en decharge agreee. L'utilisation des
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet consommera des materiaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	A ce stade, la provenance des materiaux n'est pas connue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux d'eaux pluviales (EP) et d'eaux usees (EU) seront raccordes aux reseaux existants de la Route de Gonneville-la-Mallet et de la Rue de Mondeville. Des aménagements hydrauliques (noues paysageres, bassins de retention, recuperation et reutilisation des eaux pluviales, etc.) seront mis en regulation afin d'ameliorer la situation existante. De plus amples details sur la gestion
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les espaces extérieurs seront aménagés avec des essences indigènes dans le but d'une part de protéger la flore cauchoise, d'autre part de prolonger les abris des diverses espèces de rongeurs, insectes et oiseaux du territoire. Aussi, les sous-espaces verts seront chacun entourés de massifs plantes plus ou moins hauts et plus ou moins denses. Cette disposition permettra une
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'éloignement du site Natura 2000 le plus proche (à un peu plus de 5 km du projet) et la localisation à proximité immédiate du centre-ville de Criquetot-l'Esneval rendent peu probable la présence de certains habitats et/ou certaines espèces inscrites au FSD du site Natura 2000 au niveau des parcelles du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la zone urbaine Uep (zone urbaine pouvant accueillir des constructions à vocation d'équipements sportifs, loisirs) du PLU de Criquetot-l'Esneval. L'extension du parking au sud se fera sur des zones actuellement végétalisées (environ 1000 m²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est soumis au risque inondation par ruissellement et par remontées de nappe, mais il est aussi soumis à un degré d'exposition faible au retrait-gonflement des argiles. Aussi, comme l'ensemble du territoire communal, il est concerné par un risque sismique faible (niveau 1) et par des risques météorologiques extrêmes (tempêtes, canicule).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Inchange par rapport au trafic existant en phase exploitation. Plus d'usagers utiliseront la piscine en raison de son extension, mais cela ne devrait pas avoir d'impact sur le trafic local.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Source de bruit en phase travaux de par la présence des engins de chantier sur le site. En phase exploitation, cela restera inchange par rapport à l'existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les voiries aux abords immédiats du projet ne sont pas concernées par des nuisances sonores au classement sonore des infrastructures de transport de la DREAL de Seine-Maritime
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Inchange par rapport à l'existant en phase exploitation. Les travaux de terrassement comprendront quant à eux quelques travaux de compactages qui seront ponctuels et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	De nouveaux éclairages devraient être prévus au niveau du nouveau parking.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La commune de Criqueotot-l'Esneval émet certes des émissions lumineuses, mais celles-ci restent faibles au regard du contexte géographique plutôt rural et éloigné des grands centres urbains.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets engendrés par le projet sont principalement liés : - En phase chantier : aux poussières et aux émissions de GES des engins de chantier ; - En phase exploitation : aux émissions de GES liés aux voitures.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets hydrauliques du projet proviendront des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Milieu naturel puis réseau d'eau pluviale par ouvrage de régulation. Rejet dans les réseaux existants (Rue de Mondeville) pour les eaux usées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents du projet seront liés aux eaux usées rejetées vers le réseau public d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet participe à l'enrichissement des éléments paysagers existants. Les espaces extérieurs seront aménagés avec des essences indigènes dans le but de protéger la flore cachoise. Aussi, les sous-espaces verts seront chacun entourés de massifs de plantes plus ou moins hauts et plus ou moins denses. Cette disposition permettra une continuité de corridors pour la petite faune locale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le terrain en zone UEP où viendra se construire le nouveau parking est actuellement occupé par de l'élevage de vaches. La parcelle appartient à la CU LHSM qui a mis en place une occupation temporaire du site pour l'élevage. Cette activité cessera en amont des travaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le dossier loi sur l'eau réalise en parallèle de la présente demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R.214-1 du code de l'environnement permet de mettre en évidence les impacts et mesures du projet en phase travaux et en phase exploitation. L'annexe 8 "Note complémentaire" permet de synthétiser ces mesures. L'extension de la future piscine de Ciquetot-l'Esneval prend part sur des espaces déjà anthropisés et dans une zone du PLU ouverte à l'urbanisation. Ce postulat permet d'éviter d'impacter les milieux naturels environnants. Les essences locales à planter seront favorisées. En effet, cela permettra de protéger la flore cachoise et de prolonger les abris des diverses espèces de rongeurs, insectes et oiseaux du territoire. Des massifs plantes plus ou moins hauts et plus ou moins denses dessineront une continuité de corridors qui permettront à la petite faune locale de continuer à traverser le site à l'abri et en toute discrétion. De plus, la gestion des eaux pluviales sera notamment permise par la mise en place d'une noue paysagère, équipée d'une surverse permettant l'évacuation des eaux non infiltrées vers la noue existante, mais aussi par la création d'un bassin de rétention à l'est du site près de la Rue de Mondeville. Enfin, dans une logique de sobriété, un système de récupération d'énergie sur les circuits des eaux usées et de ventilation sera mis en place. Ainsi, en plus d'améliorer la production d'énergie, les consommations de la piscine seront limitées, sur le court comme sur le long terme. Aussi, une architecture bioclimatique fondée sur une intelligence constructive sera proposée. Les annexes complémentaires permettent d'apporter aussi de nombreux principes sur la prise en compte de l'environnement dans le cadre du projet (notion environnementale, mise en place d'une charte "Chartier Faible Nuageux", etc.)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante dans un contexte urbain et représente une opportunité pour la ville de Criquetot-l'Esneval et la CU du Havre Seine Metropole. En effet, de par la nature des aménagements prévus, les hypothèses prises en phase d'étude, ainsi que les mesures en faveur de la gestion des eaux pluviales, de la sobriété et de la protection de la faune et flore locale, ce projet s'inscrit clairement dans une démarche vertueuse. Aussi, et au regard des justifications produites et des démarches déjà engagées, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

PROTOIS

Prénom

Steven

Qualité du signataire

Directeur Grands Projets, Maitrise d'Ouvrage et A

À LE HAVRE

Fait le

20-01-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)